

Procès-verbal de l'Assemblée communale **du mercredi 11 décembre 2019**

Présidence : M. Martial Wicht, Syndic

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2019
2. Investissement et financement 2019 : Remplacement d'un tracteur pour l'édilité
3. Budget 2020
 - 3.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2020 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 3.1 du PV de l'Assemblée communale du 12.12.2018)
 - 3.2. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 3.3. Investissement et financement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire
 - 3.4. Investissement et financement : Confirmation de la présence d'eau, secteur « Les Simon »
 - 3.5. Investissement et financement : Aménagement Giratoire carré
 - 3.6. Investissement et financement : Aménagement du Parc du Clédard et de ses Promenades Verdandi-Vanils
 - 3.7. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
4. Planifications financières communales 2020-2024
5. Règlement sur le droit de cité communal – nouveau règlement
6. Règlement communal relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions – nouveau règlement
7. Election d'un membre à la Commission financière pour la période 2016-2021
8. Election de deux membres à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021
9. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en mentionnant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 21 novembre 2019, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 22 novembre 2019
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 47 du 22 novembre 2019
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 116 dès le 3 décembre 2019, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mardi 10 décembre 2019 avec 1'907 citoyens ayant le droit de vote. Au 10 décembre 2019, notre village compte 2'661 habitants.

Il donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Mme Marguerite Friboulet, Mme Martine Leimgruber, M. Benoît Sprumont, Mme et M. Thérèse et Ernö Dobos, M. Aloïs Scherrer, Mme Valérie Dousse et M. Stéphane Brodard.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. L'enregistrement est gardé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Jean-Pierre Häni
- Secteur 2 : Maurice Vionnet
- Secteur 3 : Dominique Rolle
- Secteur 4 : Luigia Lopez
- Secteur 5 : Jacques Morel
- Secteur 6 : Grégoire Udry
- Secteur 7 : Philippe Dobler (y.c. table du CC)

M. Jacques Morel est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **106 participants dont 104 ayant le droit de vote (majorité absolue 53)**

Aucune autre remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président signale qu'il est prévu que les votes se fassent à main levée. Il est possible de proposer un vote à bulletin secret pour l'un ou l'autre des sujets à voter. Le 1/5^{ème} des personnes présentes doit être favorable à ce procédé pour que ce genre de vote puisse avoir lieu, conformément à l'art. 18 de la LCo.

Concernant l'ordre du jour, M. le Président informe que, après concertation avec la Commission financière, il a été décidé de demander une modification de l'ordre du jour. Les points 3 et 4,

selon la publication dans le journal L'Écureuil, sont inversés, le but de la démarche étant de donner une meilleure vue sur le moyen terme avant la présentation du budget.

M. Willy Boder propose également une modification. Il souhaite que le point 3.2 Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements (futur point 4.2) soit déplacé après le point 3.6 (futur point 4.6). M. Boder souhaite également que le budget de fonctionnement soit discuté dicastère par dicastère, comme cela se fait dans d'autres communes et dans la plupart des législatifs. L'idée est de doubler la présentation du budget avec le vote et d'effectuer par conséquent un vote dicastère par dicastère.

M. Jean-Noël Gendre précise que la procédure sur le vote du budget est clairement définie par le Service des communes. Tous les budgets sont présentés puis la Commission financière donne connaissance de ses préavis et enfin la procédure de vote a lieu.

M. Boder fait encore remarquer que, dans d'autres législatifs, tous les postes budgétaires sont passés en revue, avec un vote par dicastère puis un vote final.

M. le Président relève que la manière de procéder en vigueur n'empêchera pas de poser des questions lorsque la présentation du budget de fonctionnement, dicastère par dicastère, aura lieu.

L'ordre du jour étant est bien fourni, M. le Président demande à chacun de s'exprimer mais d'être concis et d'intervenir uniquement sur le point soumis à la discussion.

M. le Président soumet au vote la modification de l'ordre du jour.

Au vote à main levée, la modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Le nouvel ordre du jour est donc le suivant :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2019
2. Investissement et financement 2019 : Remplacement d'un tracteur pour l'édilité
3. Planifications financières communales 2020-2024
4. Budget 2020
 - 4.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2020 (personnes physiques et personnes morales) (se référer au point 3.1 du PV de l'Assemblée communale du 12.12.2018)
 - 4.2. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements
 - 4.3. Investissement et financement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire
 - 4.4. Investissement et financement : Confirmation de la présence d'eau, secteur « Les Simon »
 - 4.5. Investissement et financement : Aménagement Giratoire carré
 - 4.6. Investissement et financement : Aménagement du Parc du Clédard et de ses Promenades Verdandi-Vanils
 - 4.7. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
5. Règlement sur le droit de cité communal – nouveau règlement

6. Règlement communal relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions – nouveau règlement
7. Election d'un membre à la Commission financière pour la période 2016-2021
8. Election de deux membres à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021
9. Divers

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 mai 2019

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 15 mai 2019 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur le site internet de la commune. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Ariane Menoud, responsable administrative, pour la bonne tenue de la rédaction du procès-verbal.

Point 2 Investissement et financement 2019 : Remplacement d'un tracteur pour l'édilité

Différentes explications sur ces objets ont été données dans l'Ecureuil 116.

M. le Président passe la parole à M. Héribert Dousse, Conseiller communal en charge du dicastère de l'édilité, pour la présentation de cet objet.

14 ans, c'est l'âge de notre vénérable tracteur de l'édilité, soit le petit Kubota, qui déneige et sale nos trottoirs, fauche le gazon du terrain de football et effectue d'autres petits travaux de génie civil. Le Conseil communal avait budgété pour l'année 2019 un montant de CHF 10'000.- pour sa remise en état. Malheureusement, le montant est insuffisant pour ce faire. Le Conseil communal a dès lors décidé de le remplacer par un nouveau tracteur avec lame à neige, saleuse et tondeuse. Cet investissement se monte à CHF 91'000.- TTC et peut se financer par nos liquidités. Cette dépense importante, qui n'était pas prévue dans le budget des investissements 2019, a toutefois été décidée par le Conseil communal afin également de répondre aux exigences du déneigement des trottoirs et places de notre commune durant les mois d'hiver.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Après 14 ans de bons et loyaux services, les frais de remise en état du tracteur de l'édilité s'avèrent trop important pour être considérés. Fort de ce constat et afin de répondre aux exigences de

déneigement des trottoirs et des différentes places de notre commune ainsi que de la tonte du terrain de foot et autres places vertes, le Conseil communal a décidé d'investir dans un nouveau tracteur avec lame à neige, saleuse et tondeuse.

Le montant total de cet investissement se chiffre à Fr. 91'000.00 et sera financé par les liquidités de la commune.

La Commission financière soutient la décision du Conseil communal et suggère à l'Assemblée communale d'approuver cette demande d'investissement.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

→ **M. Willy Boder** souhaite savoir comment se décompose ce crédit de CHF 91'000.-. **M. Héribert Dousse** précise que la saleuse coûte entre CHF 8'000.- et CHF 10'000.-, la lame installée à l'avant CHF 7'000.-, la tondeuse CHF 15'000.-. Quant au solde, il s'agit du tracteur lui-même. Un montant est également prévu pour la reprise du tracteur actuel.

M. Willy Boder signale qu'il s'est intéressé à cet objet et a été examiner ce qui se passait dans d'autres communes. Il mentionne notamment qu'à Villeneuve, un crédit de CHF 60'000.- a été demandé pour le remplacement d'un tracteur du même type. Comme pour tout investissement, **M. Héribert Dousse** confirme que plusieurs offres ont été demandées et que le prix obtenu est un très bon prix. Il faut comparer ce qui est comparable.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (102 oui / 1 non / 1 abstention), l'investissement de CHF 91'000.00 TTC prévu pour le remplacement d'un tracteur pour l'édilité. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

Point 3 Planifications financières communales 2020-2024

M. Jean-Noël Gendre, Vice-Syndic responsable des finances, présente les planifications financières de fonctionnement et d'investissements de notre Commune. Celles-ci ont été expliquées à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements sur le moyen terme 2020-2024 qui se répercute sur la planification du fonctionnement. Cette planification est un grand débat, qui a engendré des discussions avec la Commission financière. Il précise encore que l'Assemblée communale prend acte des planifications financières, celles-ci étant uniquement préavisées par la Commission financière.

Cette planification est un outil de conduite du Conseil communal qui doit être mis à jour au moins une fois par année ; il est sans cesse en évolution. Ce n'est pas un exercice de style, il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement et oblige à fixer des priorités. Il doit intégrer les frais financiers de la planification des investissements.

L'évolution des charges et revenus du fonctionnement n'est pas toujours facile à estimer car de nombreux éléments doivent être pris en considération, tels que les dépenses liées

cantoniales et régionales, les modifications de bases légales, l'évolution de la population avec les profils des nouveaux contribuables, etc.

Les investissements sont très nombreux et leurs répercussions sur la planification du fonctionnement permettent néanmoins de voir l'avenir sans trop d'appréhension, les résultats du compte de fonctionnement étant plus ou moins équilibrés. La planification financière des investissements pour les 5 ans totalise un montant de CHF 34'574'850.00 de dépenses et de CHF 16'321'415.00 de recettes, laissant ainsi un excédent de dépenses de CHF 18'253'435.00. Pour calculer la capacité financière, il faut regarder le passé. M. Jean-Noël Gendre rappelle que le coefficient fiscal était de 0.77. Le Service des communes a calculé la capacité d'investissement avec un taux d'amortissement de 4% et un taux d'intérêt de 2%. Dans les projections, la Commune a prévu un intérêt moyen à 1,2% et des taux d'amortissement à 2,5%. M. Jean-Noël Gendre rappelle également que l'introduction de MCH2 dès le budget 2021 va engendrer des modifications.

Pour 2020, M. Jean-Noël Gendre précise que des intentions d'investissements figurent également dans la planification. Toutefois, aucun vote n'est demandé ce soir pour ces derniers.

Pour l'élaboration de la planification financière du fonctionnement, il a été tenu compte des points suivants :

- Prise en compte des derniers chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- Intégration des charges financières des futurs investissements planifiés avec les nouvelles normes MCH2
- Prise en compte d'une évolution prudente pour la fiscalité ordinaire – doutes sur l'évolution de la conjoncture
- Impôts sur les mutations et gains immobiliers importants au vu des projets de vente de terrains et d'appartements, notamment Le Clédard
- Impôt communal avec un coefficient de 0.81 – prolongation de la pause fiscale
- Evolution de la population pour les années 2020-2024

M. Jean-Noël Gendre précise que les montants des investissements sont conséquents. Le Conseil communal souhaite profiter des taux favorables du marché pour réaliser ces investissements, lesquels sont indispensables à la préservation d'infrastructures de qualité et au développement de nouvelles qui favoriseront la qualité et la bonne marche des affaires communales.

De plus, cette planification financière sera affinée en fonction des investissements projetés par le Conseil communal et qui devront être soumis à votation lors de prochaines Assemblées communales, en collaboration avec la Commission financière qui sera amenée à donner son préavis.

M. Jean-Noël Gendre présente encore quelques indicateurs financiers, à savoir la marge nette d'autofinancement structurelle et les charges financières. Il précise que le Conseil communal sera attentif à ne pas dépasser une certaine dette par habitant.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a pris connaissance de cette planification lors de deux rencontres avec le Conseil Communal.

Elle note que cette planification très ambitieuse comporte principalement des investissements pour l'extension de l'école, l'aménagement du quartier du Sécheron avec les recettes afférentes qui doivent être confirmées, l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne, l'aménagement du secteur d'Onnens-Nord avec les recettes afférentes qui doivent également être confirmées, la prospection de réserves d'eau dans le secteur des Simon, enfin une contribution pour la construction du bâtiment communal Madeney au Clédard.

La Commission a exprimé son désaccord avec cette planification pour trois raisons.

Des investissements prioritaires tels que l'aménagement du carrefour Avenue de la Gare - route d'Onnens - route cantonale ont été écartés faute d'avancement du dossier avec les services compétents du Canton. Or, l'aménagement du quartier de la route d'Onnens exigera une telle dépense.

Le montant net des investissements prévus sur la période, soit Frs 18'253'435.00, est supérieur à la dernière capacité totale d'investissement calculée par le Service des Communes, soit Frs 15'797'199.57. Ce dépassement est de nature à provoquer à terme des difficultés financières.

D'autre part, le Conseil communal a intégré dans cette planification une participation à la construction du bâtiment Madeney au Clédard en 2023-2024 pour Frs 5'000'000. Or, d'après les premières esquisses présentées, la Commune n'a pas, pour le moment, les moyens financiers de cet investissement tant dans son montant initial que par les frais de fonctionnement qu'il engendrera.

D'après les prévisions faites sur les budgets de fonctionnement, ceux-ci tourneront autour de l'équilibre en 2023-2024 (+52'769,90 en 2023 et -67'094,91 en 2024) et ne pourront supporter les frais inhérents à cet éventuel investissement. Celui-ci doit donc être reporté.

Compte tenu de ces considérations, la Commission financière formule un préavis négatif à cette planification 2020-2024 telle que présentée et demande au Conseil communal de la revoir pour que les investissements soient priorisés dans les limites de la capacité d'investissements calculée par le Service des Communes.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet, en précisant que les seuls engagements pris par l'Assemblée communale respectivement le Conseil communal sont ceux qui seront votés ce soir. Les autres investissements sont des intentions uniquement.

➤ **Mme Carmela Grignoli Uldry** constate que la surélévation du bâtiment scolaire est prévue en 2024, alors que c'est une nécessité réelle, actuelle et urgente. Elle se demande pourquoi la

dépense de CHF 5'000'000 pour le projet du Clédard est anticipée par rapport à l'agrandissement de l'école. **M. Jean-Noël Gendre** précise que ce sont les aléas de la planification financière. Si le crédit présenté ce soir pour l'implantation de deux pavillons scolaires est voté, il semble que cela réponde aux besoins jusqu'en 2024. Par contre, si un processus financier (partenariat public-privé ou autre) et que des recettes supplémentaires ne sont pas trouvées, il est possible que le projet du Clédard soit repoussé après l'agrandissement du bâtiment scolaire. Il est important de ne pas faire de fixation sur cette planification. **M. le Président** ajoute qu'un crédit sera voté ce soir pour des pavillons scolaires, dont la durée de vie est de 4 à 6 ans. Il est également nécessaire qu'un crédit d'étude soit voté avant que l'investissement pour la réalisation de l'école soit présenté. **M. Jean-Jacques Friboulet** intervient en précisant que le préavis négatif de la Commission financière porte également sur le projet du Clédard, non pas tant pour le montant de l'investissement initial, mais pour le montant des frais de fonctionnement. Les frais de fonctionnement des investissements passés se montent à environ CHF 447'000. Or il faut savoir que les frais de fonctionnement liés à un bâtiment comme celui du Clédard seront de plusieurs centaines de milliers de francs, en terme d'amortissements, d'intérêts et de salaires. C'est pour cela que la Commission financière dit que la Commune n'a, pour l'instant et malheureusement, pas les moyens de se payer un tel bâtiment. **M. le Président** précise encore qu'il n'y a pas de décisions prises ce soir au sujet de cette planification, qui est revue chaque année. Des informations concernant le projet du Clédard seront données dans les Divers. **M. Jean-Noël Gendre** relève que d'importants changements peuvent survenir chaque année lors de l'établissement de cette planification financière. La Commune est obligée de fixer des priorités. Le souhait est également de fixer un taux fiscal fixe et relativement attractif dès l'année prochaine, taux qui permette aussi de financer les investissements envisagés.

Point 4 Budget 2020

Les budgets 2020 et les explications y relatives ont été publiées dans le journal l'Ecureuil 116.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, informe sur la procédure de déroulement du point Budget 2020.

Tout d'abord, des informations seront données sur la modification du coefficient d'impôt communal, suivie du vote. Puis, une présentation générale du budget communal sera effectuée préalablement, sans vote sur les budgets. Ensuite, nous procéderons aux diverses décisions à prendre, notamment sur les investissements prévus lors de cette Assemblée communale. En dernier lieu interviendra le vote final sur le budget communal en tenant compte des décisions prises sur les objets particuliers à voter ce soir.

4.1. Modification du coefficient d'impôt communal de 0,85 à 0,81 pour l'année 2020 (personnes physiques et personnes morales) - (se référer au point 3.1 du PV de l'Assemblée communale du 12.12.2018)

M. le Président passe la parole à M. Jean-Noël Gendre, Vice-Syndic responsable des finances, pour les explications sur cet objet.

M. Jean-Noël Gendre donne tout d'abord quelques explications sur l'historique du coefficient communal :

- 2016 : bénéfice de plus de CHF 1'800'000
- 2017 et 2018 : pause fiscale de 0.85 à 0.77
- 2019 : prolongation de la pause fiscale à 0.81
- 2020 : proposition de reconduire la pause fiscale à 0.81

Les indicateurs financiers font que même avec un excédent de recettes de CHF 500'000.00, le Conseil communal propose de rester à un coefficient de 0.81 puisque ce très bon résultat concerne essentiellement des impôts irréguliers, qui sont aussi induits par l'arrivée de nouveaux contribuables qui acquièrent des appartements, notamment dans le quartier du Clédard. Pour information, lors de l'acquisition d'un appartement avec un prix de vente de CHF 600'000.00, la Commune perçoit un impôt sur les mutations de CHF 9'000.00 et un impôt sur les gains immobiliers de CHF 8'400.00, soit CHF 17'400.00 au total. Tenant compte du fait que 95 appartements sont en vente au Clédard, cela peut générer environ au moins CHF 1'650'000.00 d'impôts irréguliers. Une partie de ces impôts sont comptabilisés dans les comptes 2019, mais la plus grande partie est attendue pour 2020 voire 2021.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour ses explications et passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a pris connaissance de la proposition du Conseil communal de modifier le coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 0,85 à 0,81 pour l'année 2020.

Cette nouvelle « pause fiscale » s'inscrit dans la continuité de celles qui ont été acceptées pour les années 2017, 2018 et 2019.

La Commission financière constate que les derniers exercices comptables se sont soldés par des bénéfices après amortissements supplémentaires. Ces résultats ont permis de consolider la situation financière de notre Commune et d'améliorer notre capacité d'investissement.

Néanmoins, le programme des investissements projetés par le Conseil communal est très conséquent et ne pourra être réalisé sans revoir ce coefficient fiscal.

Nous rappelons aussi que les centres d'autofinancement EP/EU ne sont pas équilibrés et qu'ils font l'objet d'une révision réglementaire de la part du Conseil communal. En temps voulu, le niveau des taxes devra être coordonné avec la fixation du coefficient fiscal communal.

Pour l'année 2020, cette nouvelle « pause fiscale » est essentiellement possible grâce aux produits extraordinaires attendus pour les impôts irréguliers sur les mutations et les gains immobiliers.

Considérant ces éléments et la capacité financière actuelle de notre Commune, la Commission financière soutient cette nouvelle « pause fiscale » pour l'année 2020, selon la proposition du Conseil communal pour un coefficient de 0,81.

La Commission financière recommande donc à l'Assemblée communale d'accepter cette modification du coefficient d'impôt communal pour les personnes physiques et les personnes morales de 0,85 à 0,81 pour l'année 2020.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ A la question de **Mme Valérie Portes** qui souhaite connaître le coefficient fiscal pour 2021, **M. Jean-Noël Gendre** précise qu'il n'est à ce jour pas encore connu. Le but est de mettre en place les règlements sur les eaux puis d'avoir un coefficient fiscal stable. **M. le Président** complète en signalant que, par défaut, le coefficient d'impôt communal reviendra à 0.85 dès 2021 si aucune autre mesure n'intervient.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, la modification du coefficient d'impôt communal de 0.85 à 0.81 pour l'année 2020 (personnes physiques et personnes morales) est acceptée à l'unanimité (103 oui / 0 non / 1 abstention). Dès le budget 2021, le coefficient d'impôt communal appliqué sera à nouveau de 0.85.

4.2. Présentation générale du budget communal de fonctionnement et des investissements

Les budgets 2020 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil 116.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente le budget des investissements et celui du fonctionnement. Au moyen d'une présentation Powerpoint, il donne plusieurs informations sur le calcul de ces budgets.

M. Jean-Noël Gendre commente et confirme les centres de charges du budget de fonctionnement 2020, notamment :

- Le budget présenté est un budget équilibré avec un bénéfice de CHF 510'310.00.
- En comparaison avec le budget 2019, les recettes sont en augmentation de 4,7%.
- Les dépenses liées cantonales sont très stables, notamment en raison de la diminution du nombre d'habitants entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018.
- Le traitement du personnel administratif est en baisse.
- Le coût de la maintenance informatique augmente, en lien avec l'introduction de nouveaux logiciels.
- La participation intercommunale au CSPi MAN porte ses fruits.
- En relation avec l'ouverture de nouvelles classes, il est prévu l'achat de machines et mobilier.
- Il est envisagé de raccorder le bâtiment de l'Aigle Noir au CAD Neyergie.
- Au niveau du complexe communal, l'appartement du concierge s'étant libéré, il est prévu d'y effectuer des travaux pour pouvoir disposer de locaux communaux supplémentaires.
- La passerelle reliant Neyruz à Ecuvillens sera remise en état.
- Le déversoir d'orage au Bois des Morts nécessite des travaux d'entretien, notamment sur la partie mécanique. De plus, une gestion informatisée doit être mise en place.

- Au niveau des impôts ordinaires, la Commune comptait 2'593 habitants au 31.12.2017. La moyenne avec le coefficient cantonal s'élève à CHF 3'115.00 par habitant, supérieure notamment aux communes de Granges-Paccot et Givisiez. Les recettes fiscales sont toutefois toujours difficiles à estimer.

Concernant les investissements, plusieurs objets ont déjà été votés pour CHF 6'144'050.00 et sont en cours de réalisation. De nouveaux objets sont soumis au vote ce soir pour un montant de CHF 1'450'000.00.

Le budget de fonctionnement se solde par un excédent de recettes de CHF 510'310.00. Le budget des investissements présente un excédent de dépenses de CHF 9'154'050.00.

M. le Président remercie M. Jean-Noël Gendre pour toutes ses explications et rappelle que le vote sur le budget de fonctionnement et des investissements interviendra à la fin de la présentation des investissements.

4.3. Investissement et financement : Installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire

Différentes explications sur ces objets ont été données dans l'Ecureuil 116.

M. le Président passe la parole à M. Héribert Dousse, Conseiller communal en charge du dicastère des bâtiments communaux, pour la présentation de cet objet.

L'augmentation et la diminution d'élèves dans une école est une science inexacte et c'est très bien ainsi. Jusqu'à présent, la Commune a toujours pu faire face avec les installations existantes. Des pré-études ont déjà été effectuées pour l'agrandissement éventuel de l'école, le Conseil communal étant conscient de la problématique des effectifs scolaires.

Pour la rentrée 2020-2021, il est très probable que deux salles de classe soient ouvertes, raison pour laquelle un investissement pour l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire est présenté ce soir.

M. Héribert Dousse présente à l'écran l'emplacement prévu pour ces pavillons, à savoir la place goudronnée située à côté de la place rouge. Après analyse de plusieurs variantes, cet emplacement est le plus adapté. Peu d'aménagements seront nécessaires et, de ce fait, peu de frais. De plus, les conduites d'eaux usées et d'eau potable passent à proximité immédiate. Le Conseil communal pense qu'il s'agit d'une bonne solution permettant de pouvoir répondre aux exigences et aux demandes ces quatre, cinq voire six prochaines années.

En parallèle, un crédit d'étude figure dans la planification financière et sera prochainement demandé à l'Assemblée communale. Le Conseil communal ne souhaite pas construire un bâtiment qui va prendre de la surface au sol sans étudier d'autres possibilités (agrandissement, surélévation) qui permettrait d'économiser du terrain.

S'agissant de la priorisation des investissements, il n'est pas encore défini que l'école soit construite avant ou après le projet du Clédard. Il s'agit surtout d'être très attentif et de suivre l'évolution des effectifs scolaires.

Le Conseil communal vous demande de soutenir cet investissement de CHF 400'000.00 TTC. L'Assemblée prend connaissance du plan de financement ainsi que des charges financières annuelles y relatives qui s'élèvent à CHF 68'800.00.

M. le Président passe la parole à M. Laurent Torche pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière prend acte du besoin identifié par le Conseil communal d'ouvrir pour l'année scolaire 2020-2021 deux classes supplémentaires, l'une pour l'école enfantine et l'autre pour l'école primaire.

La Commission financière reconnaît la difficulté pour les autorités de prévoir l'évolution exacte du nombre d'élèves. Une discussion avec le Conseil communal à cet égard a montré que l'analyse rétrospective des statistiques et les prévisions de l'évolution démographique permettent tout au plus de dégager certaines tendances mais aucune certitude à moyen et long terme.

Dans ces conditions, l'installation d'un pavillon permettant d'abriter deux classes est adéquate à l'heure actuelle. A long terme, elle ne saurait toutefois être considérée comme une solution pérenne. En cas de besoin avéré dans le temps, d'autres solutions devront être envisagées, notamment l'agrandissement de l'école. La Commission financière note à cet égard que le Conseil communal maintient en l'état dans la planification des investissements 2020-2024 un montant de CHF 4,5 millions à ce titre.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver l'investissement de CHF 400'000 pour l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire. Financé par un emprunt, celui-ci entraîne des frais de fonctionnement de CHF 68'800.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ **Mme Carmela Grignoli Uldry**, se référant au texte paru dans L'Ecureuil, a constaté que dans les solutions envisagées, la collaboration avec d'autres cercles scolaires est mentionnée. Elle souhaite savoir ce que cela signifie. **M. Héribert Dousse** répond que cette option ne peut pas être écartée en l'état. En effet, il semble que certains villages voisins ont déjà ou auront peut-être prochainement quelques surcapacités de salles de classe. **Mme Carmela Grignoli Uldry** estime que cette option est totalement inimaginable, notamment pour l'organisation familiale et la sociabilisation des enfants dans le village. **M. Héribert Dousse** précise que ce n'est bien entendu pas la première possibilité qui va être mise en œuvre mais qu'il s'agit d'une option qui ne peut pas être balayée d'un revers de main. **M. le Président** ajoute que dans le cas de fusion de communes, la problématique serait abordée dans le cadre de la nouvelle commune sans exclure un déplacement d'élèves.

➤ **M. Martin Renevey** revient sur les propos disant que l'augmentation des élèves ne suit pas l'évolution de la population. Il communique qu'il travaille à Marly, où deux salles de classe ont été ouvertes cette année dans des pavillons scolaires, et informe qu'un des gros problèmes concerne l'isolation phonique. A ce propos, il souhaite savoir s'il est prévu que les classes soient reliées ou non. **M. Héribert Dousse** précise qu'il est prévu que les salles de classe soient

superposées. Selon les renseignements obtenus à ce jour, il existe plusieurs types et plusieurs qualités de pavillons. Il prend note de cette problématique d'isolation, qui ne sera pas négligé. Concernant l'augmentation des effectifs, **M. Héribert Dousse** signale que depuis son arrivée au Conseil communal en 2011, il est souvent mentionné que l'école doit être agrandie. Toutefois, à ce jour, cela n'a toujours pas eu lieu. Le nombre d'élèves ne suit absolument pas l'augmentation de la population.

➤ **M. Willy Boder** trouve que ce n'est pas logique de superposer deux containers d'autant plus que, s'agissant de bâtiments publics, il n'est pas certain que la loi sur les handicapés soit respectée. Il comprend mal l'emplacement et s'interroge sur le fait de savoir si la législation sur les handicapés est prise en compte. **M. Héribert Dousse** précise qu'une telle installation est soumise à permis de construire et que, par conséquent, elle devra respecter les législations en vigueur. M. le Président remercie M. Willy Boder pour sa remarque et informe que la Commune veillera à cette problématique.

➤ **M. Jean-Michel Gendre** constate que l'amortissement s'effectue sur six ans et souhaite savoir s'il est prévu de les revendre à la fin de leur utilisation. **M. Héribert Dousse** informe qu'une revente est effectivement possible.

➤ Concernant le déplacement d'élèves vers d'autres communes, **Mme Katuscia Sansonnens** précise qu'il ne s'agit que d'une proposition. Par contre, l'implantation de pavillons scolaires provisoires permet de bien prendre le temps et d'avoir un projet concret.

➤ **M. le Président** relève que dans l'hypothèse d'une fusion, la question du déplacement des élèves ne se discuterait plus.

➤ A la question de **M. Knut Wesemann**, **M. Héribert Dousse** confirme qu'il n'y a plus de locaux disponibles.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité (99 oui / 0 non / 5 absentions), l'investissement de CHF 400'000.00 TTC prévu pour l'installation de deux salles de classe dans un pavillon scolaire. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt bancaire.

4.4. Investissement et financement : Confirmation de la présence d'eau, secteur « Les Simon »

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 116.

M. le Président passe la parole à M. Bernard Kolly, conseiller communal en charge du dicastère des eaux, pour la présentation de cet objet.

Suite à diverses études menées par le bureau GACM et la société Geoexpert, la présence d'eau dans le secteur des Simon a été confirmée.

Il est prévu de réaliser des forages entre 50 et 60 m de profondeur. Le débit escompté est entre 300 et 2'000 lt/minutes. Il faut également relever que la consommation de Neyruz est de 330 lt/minutes et que nos sources fournissent, quand tout va bien, 120 lt/minutes.

M. Bernard Kolly rappelle que le fait d'acheter autant d'eau à l'AESO a un coût non négligeable. Le principal fournisseur d'eau de l'AESO, le Grabo, a signalé que, sur 5 captages,

2 sont à sec. Même si l'AESO a décidé de construire une nouvelle conduite de transport pour se raccorder sur le CEFREN, ce dernier met à disposition de l'AESO au maximum 500 lt/minutes. Pour information, le CEFREN, qui vient de terminer son PIEP (Plan directeur communal des infrastructures d'eau potable), indique un déficit en eau potable de 6'000 lt/minutes en 2030 sachant que la capacité actuelle est de 23'000 lt/minutes. L'eau potable devient une denrée rare et chère. Tenant compte de tous ces paramètres, Neyruz a décidé de prendre les devants en recherchant de l'eau sur son territoire.

Le Conseil communal vous demande de soutenir cet investissement de CHF 150'000.00 HT qui sera financé par les liquidités communales.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

Neyruz capte aujourd'hui dans ses sources 120 litres/minute alors que le village consomme 330 litres/minutes. Il comble ce déficit auprès de l'AESO de Sarine-Ouest.

Pour définir une stratégie d'approvisionnement à long terme, le Conseil communal a décidé de prospecter d'autres ressources potentielles. Une étude sismique laisse entrevoir une source importante dans le secteur des Simon. La Commission financière approuve cette stratégie qui permettra de mieux gérer les dépenses de ce poste. Elle rappelle cependant que l'eau est toujours une ressource rare et que le futur règlement sur le sujet devra prévoir des incitations pour éviter les gaspillages de consommation, notamment en favorisant la récupération et l'infiltration d'eau.

La Commission financière donne un préavis favorable à cet investissement de Frs 150'000 qui sera financé par les liquidités.

Toutefois, le résultat de ces forages pourrait provoquer d'éventuels nouveaux investissements. Ceux-ci devront faire l'objet d'analyses de financement et être intégrés dans la planification financière communale.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ A la question de **M. Willy Boder** qui souhaite savoir s'il est déjà possible d'estimer les coûts des forages et des pompages si de l'eau devait être trouvée, **M. Bernard Kolly** précise qu'il faut d'abord prouver qu'il existe de l'eau. Par la suite, l'emplacement des forages se situant à proximité immédiate des conduites actuelles et des autres forages, cela ne devrait pas représenter des frais trop importants pour amener cette eau à notre station de pompage. **M. le Président** précise encore que Neyruz est membre de l'AESO et que, si besoin, les investissements seraient réalisés par l'AESO. **M. Willy Boder** rappelle qu'une recherche d'eau a déjà été effectuée il y a quelques années et que des centaines de milliers de francs ont déjà été investis pour des recherches d'eau qui n'ont pas abouti, l'eau n'étant pas suffisante ou de mauvaise qualité. Il s'interroge quant au fait de savoir si le montant demandé ce soir sera bien investi puisque des recherches ont déjà été effectuées et qu'elles n'ont rien donné. **M. Bernard Kolly** répond que les premières recherches ont abouti sur de l'eau contenant trop de fer. Il serait

dommage de ne pas entreprendre les travaux envisagés, sachant que l'on pourrait peut-être trouver jusqu'à 2'000 lt/minutes. **M. le Président** ajoute que la Commune a procédé par étapes (sondage et sonar), et que chacune d'elle a confirmé une présence d'eau. Il est désormais indispensable de s'assurer de la confirmation de présence d'eau. Il faut toutefois noter qu'il ne s'agit pas encore des travaux de captage. **M. Willy Boder** a l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs. Il rappelle qu'un nouveau règlement sur les eaux est attendu depuis plus d'une année. Il trouve qu'il faut commencer par ne plus gaspiller d'eau avant d'entreprendre des forages. M. Bernard Kolly signale que c'est en disposant du PIEP de l'AESO, actuellement en élaboration, que la révision des règlements pourra avoir lieu, permettant ainsi de calculer des taxes au plus juste. Pour établir le PIEP de l'AESO, toutes les communes devront fournir leur propre PIEP communal. Il est logique que chacune et chacun économise de l'eau, mais cela relève de la responsabilité individuelle. **M. le Président** signale enfin qu'il y a deux déficits (déficit de débit et déficit saisonnal).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité (100 oui / 0 non / 4 abstentions), l'investissement de CHF 150'000.00 HT prévu pour la confirmation de la présence d'eau, secteur « Les Simon ». Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités communales.

4.5. Investissement et financement : Aménagement Giratoire carré

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 116.

M. le Président présente cet investissement.

Ce giratoire, situé en face de La Chaumière, ne répond plus aux exigences environnementales (bruit excessif dû aux passages des poids lourds) et pose un problème d'accès à la route du Sécheron pour les futurs véhicules. Une entreprise qui, après avoir évalué l'accès via le giratoire, a renoncé à s'implanter sur le terrain du Sécheron, terrain d'une surface d'environ 22'000 m² et propriété de la Commune. Il s'agit d'un giratoire stratégique pour le développement du quartier du Sécheron. De plus, ce giratoire émet énormément de bruit, dû à la manière dont il a été construit. Enfin, la route cantonale va subir de grandes modifications ces prochaines années et, par conséquent, ce giratoire également.

M. le Président informe qu'il est prévu de procéder par étapes pour la réalisation de ces travaux.

Etape 0 :

- Diminuer le bruit émis par le trafic automobile et poids lourds ;
- Eliminer la surélévation à l'entrée du giratoire ;
- Remplacer le centre du giratoire actuel ;
- Améliorer la sécurité des cyclistes.

Etape 1 :

- Procéder à des études pour placer le carrefour dans l'axe de la nouvelle position et gabarit de la route cantonale
- Améliorer l'efficacité du carrefour pour accéder au secteur du Sécheron

Des ralentisseurs seront installés au milieu de la chaussée, ce qui contraindra les poids lourds et les voitures à ralentir, sans générer de bruit.

L'axe de la route cantonale sera déplacé du côté de la Chaumière et son gabarit sera plus étroit. A terme, ce carrefour devra être déconstruit et reconstruit. L'accès doit aussi être amélioré pour le quartier du Sécheron.

L'idée est que, lors du réaménagement de la route cantonale en 2026, toutes les études aient été prévues. Les dépenses réalisées aujourd'hui ne seront pas inutiles lors du réaménagement définitif de ce carrefour.

M. le Président informe que, lorsqu'il s'agit d'investissement industriels, cela va très vite. Il est dès lors nécessaire de se préparer et de pouvoir enclencher les travaux de manière anticipée.

Le Conseil communal sollicite un crédit de CHF 200'000.00 TTC pour l'aménagement du Giratoire carré, financé par les liquidités communales.

M. le Président passe la parole à M. Jean-Jacques Friboulet pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

L'aménagement du giratoire carré construit au début des années 2000 dans le cadre du concept Valtraloc s'avère nécessaire en raison du futur gabarit de la route cantonale et de l'aménagement futur du secteur du Sécheron. Par ailleurs ce giratoire provoque aujourd'hui des nuisances sonores importantes qu'il est impératif de réduire.

Pour cet aménagement, le Conseil communal propose de procéder en trois étapes dont seules les deux premières sont soumises aujourd'hui à l'agrément de l'Assemblée communale.

Etape E0 : modification des ralentisseurs et installation d'un mini giratoire franchissable.

Etape E1 : étude pour la détermination de la meilleure solution pour combiner la nouvelle position de la route cantonale, son nouveau gabarit et l'accès au secteur du Sécheron.

Une troisième étape qui consistera en la réalisation de cette solution ne fait pas partie de la demande de crédit soumise à cette Assemblée.

Pour ce chantier et cette étude, le Conseil communal formule une demande de crédit de Frs 200'000 soit Frs 70'000 pour E0 et Frs 130'000 pour E1 qui sera pris sur les liquidités.

La Commission financière formule un préavis positif pour cet objet.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ **M. Willy Boder** s'interroge sur le fait que, s'agissant d'une route cantonale, le Canton participe aux frais d'étude ou s'ils sont entièrement à charge de la commune. De plus, il se demande s'il n'est pas prématuré de procéder à des études pour quelque chose qui va se réaliser en 2026. **M. le Président** précise que tous les giratoires sont du ressort des communes et, par conséquent, à leur charge. Le Canton participe à la route cantonale uniquement. Il a par ailleurs déjà participé à des pré-études. Le giratoire reste à charge de la commune. Ne rien faire risque également de prêter l'implantation d'entreprises dans le secteur du Sécheron. Il précise

également que le Canton a déjà fait un effort important pour Neyruz s'agissant de la traversée de la route cantonale et de la mobilité douce. La Commune a réussi à obtenir beaucoup de la part du Canton.

➤ A la question de **Mme Séverine Macheret** qui s'interroge s'il n'y a pas de risque que les voitures roulent encore plus vite, **M. le Président** précise qu'il est prévu de réaliser des ralentisseurs, contraignant ainsi le trafic à ralentir.

➤ **Mme Valérie Portes** se demande ce que l'on veut pour Neyruz ? Un développement de la Commune en vue de devenir une ville, en développant les zones industrielles, ou rester un village ? **M. le Président** rappelle que la Commune a acquis le terrain du Sécheron à bon prix pour pouvoir maîtriser le développement de cette zone d'activité. Des discussions sont actuellement en cours avec des investisseurs, mais que cela ne sera pas pour y construire du résidentiel.

➤ A la question de **M. Roger Stroude**, **M. le Président** confirme qu'il s'agit de la seule entrée possible pour le Sécheron.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (66 oui / 23 non / 15 abstentions), l'investissement de CHF 200'000.00 TTC prévu pour l'aménagement du Giratoire carré. Le financement de cet investissement est prévu par les liquidités.

4.6 Investissement et financement : Aménagement du Parc du Clédard et de ses Promenades Verdandi-Vanils

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 116.

M. le Président présente ce projet.


Pour réaliser des aménagements de mobilité douce, de nombreuses exigences sont imposées, respectées par le projet présenté ce soir. Il consiste à rallier la Promenade des Vanils à la place de l'Eglise, en réalisant l'aménagement présenté en détail dans l'Ecureuil.

Pour anticiper toutes les participations financières de tiers, M. le Président rappelle que la Commune a acquis ce terrain à CHF 100.00/m². Le promoteur, la société Anura, a versé CHF 1'400'000.00 à la Caisse communale pour des frais d'équipement, participation bien supérieure à tout ce qui s'est fait dans la Commune voire dans le canton. Il faut rappeler qu'il s'agit avant tout d'infrastructures destinées aux Neyruziennes et Neyruziens au même titre que la place de la Gare, la route du Marchet ou du Nierlet qui sont neuves. C'est également le centre du village. En conséquence, il s'agit bien d'infrastructures publiques à la charge de la Commune.

Les tracés des deux promenades avec l'implantation du projet résultant de la pré-étude qui sera présentée dans les Divers, sont présentés à l'écran. Si le projet immobilier du Clédard n'est pas financé prochainement, il ne sera probablement pas réalisé avant longtemps, ce qui aurait pour conséquence que le provisoire pourrait durer longtemps.

L'investissement demandé ce soir est détaillé ainsi :

Ordre du jour, point 4.6	
➤ Aménagement du Parc du Clédard et de ses Promenades Verdandi-Vanils	
■ Aménagement du parc	
■ évacuation des terres, déplacement de la terre végétale, prairie fleurie, arbustes, plantations	181'000
■ Aménagement de la promenade de Verdandi, chemin piétons et vélos, rampes d'accès, mur de soutènement	195'000
■ Raccordement de la promenade des Vanils, aménagement routier, chemin piétons et vélos, mur de soutènement	140'000
■ Eclairage des promenades	28'000
■ Honoraires d'ingénieurs et géomètre	70'000
■ Divers	36'000
<hr/>	
■ Total HT	CHF 650'000

26/01/2020 

Cela peut paraître un montant conséquent mais cela permet aux personnes âgées, aux personnes handicapées ainsi qu'aux familles avec enfants en bas-âge de se déplacer. Le montant présenté est le prix à payer pour respecter les normes.

Le Conseil communal sollicite un crédit de CHF 700'000.00 TTC, financé par un emprunt, avec des coûts d'exploitation de CHF 43'400.00.

M. le Président passe la parole à M. Laurent Torche pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière reconnaît la nécessité d'aménager le Parc du Clédard et de ses promenades afin de rendre, dans la continuité de la rénovation de la place de la gare et des modifications apportées sur la place de l'église, le cœur du village harmonieux et attrayant. Cela bénéficiera aux riverains et à l'ensemble des citoyens du village.

Pour la Commission financière, il est particulièrement important de garantir la compatibilité des aménagements proposés avec les constructions encore à venir sur la partie communale du Clédard. Le Conseil communal assure que le projet pour lequel il demande à l'Assemblée communale d'approuver le présent investissement en tient compte et qu'il l'a anticipée. La Commission financière attend donc de notre exécutif qu'il minimise drastiquement d'éventuels coûts qui pourraient encore découler d'aménagements nécessités par de futures constructions. Elle fera preuve de la plus grande attention à cet égard.

La Commission financière constate par ailleurs que les réalisations de grande ampleur comme c'est le cas sur le site du Clédard peuvent avoir d'importants effets collatéraux en termes financiers de par les aménagements concomitants ou connexes qui s'avèrent nécessaires dans la foulée à des fins d'harmonisation du site et qui sont à la charge du contribuable. Il s'agit notamment d'en avoir conscience lors des décisions de mises en zones à construire en sachant que d'autres coûts importants pourraient s'ajouter aux frais d'infrastructure de base. La Commission financière appelle donc le Conseil communal à faire preuve d'anticipation et de la plus grande transparence envers le citoyen à cet égard, notamment lors de la mise en œuvre du nouveau Plan d'aménagement local (PAL) de la commune.

Moyennant ces remarques, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver le présent investissement de CHF 700'000. Celui-ci est financé par un emprunt qui entraîne des frais de fonctionnement de CHF 43'400.

M. le Président remercie la Commission financière pour ce rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ **M. Jean-Michel Gendre** demande des précisions concernant les aménagements qui seront réalisés. Dans le détail de l'investissement, il ne voit en effet pas de montant concernant la sécurité et l'entretien. **M. le Président** précise que l'entretien est prévu dans le cadre du budget de fonctionnement. Cela ne devrait pas représenter des montants très conséquents.

➤ **M. Roger Stroude** intervient concernant le secteur qu'il est prévu de construire provisoirement et trouve que les frais d'étude pourraient être évités. Il relève également que l'aménagement prévu permettra, enfin, de créer enfin un centre village digne de ce nom. **M. le Président** prend note et précise que le but est d'avoir un centre village agréable. Une contrainte de calendrier est également à prendre en compte en raison du futur aménagement de la place de l'Eglise. Sitôt cet aménagement terminé, il ne pourra plus être possible d'emprunter la place de la Gare.

➤ **M. Willy Boder** se demande si les terres qu'il est prévu d'évacuer ne sont pas prises en charge par la commune au lieu du promoteur du Clédard. **M. le Président** précise que Anura a déjà évacué de nombreuses terres à sa charge. Les limites ont été poussées le plus loin possible. Il relève également que s'il est possible de réaliser ce projet à moindre coût, le Conseil communal le fera.

➤ **M. Pascal Gendre** intervient en ces termes :

Je constate qu'avec ce point du tractanda, on est à nouveau devant une situation ambiguë qui nécessite ce constat et quelques réflexions. Voilà déjà depuis 3-4 ans que nous votons régulièrement de gros investissements pour l'équipement de la zone du Clédard (élargissement du chemin de la Gare – avenue Jean Tinguely, place de la Gare, collecteurs eaux usées – eaux pluviales, chauffage à distance, route de la Charrière, adduction d'eau, défense-incendie, ...). Plus de CHF 5'000'000.00 ont été dépensés par la Commune pour satisfaire au développement du Clédard. Mais, surtout, pour le secteur Anura et Migros. Vraiment, on a déroulé le tapis rouge pour Migros et Anura, ou plutôt un tapis orange. Pour la zone qui nous concerne ce soir, donc la partie communale, on ne voit toujours rien, pas d'avant-projet, mais que des belles promesses faites pour un bâtiment communal, avec une administration communale, une crèche, des locaux pour accueillir des salles scolaires, un local pour les jeunes, des habitations pour les seniors, centrale de chauffe, etc. Ce soir, on nous demande un nouveau crédit pour des aménagements extérieurs et des cheminements sur cette parcelle. Je pense que ce crédit devrait faire partie de l'ensemble du projet communal à venir. Mais où le projet qui nous est soumis est boiteux, c'est que les trois promenades du projet Anura ne sont pas raccordées au réseau des chemins communaux vers l'Eglise et l'école, ni vers la gare. Il rappelle ici que toute nouvelle construction individuelle ou collective doit se raccorder au réseau communal et ceci bien sûr à charge du propriétaire ou du promoteur. Il voit donc deux alternatives possibles pour les contribuables citoyennes et citoyens de Neyruz :

1) refuser le projet du Conseil communal de ce soir et le renvoyer jusqu'à établissement d'un projet global du secteur qui intégrera tous ces travaux ;

2) comme le projet communal risque encore de prendre du temps, je suis favorable de remettre à plat et au vert ce secteur, qui a subi une grande part du chantier bordel du Clédard, mais à la seule condition que l'ensemble des coûts des travaux, soit CHF 700'000.00, soit réparti selon le

pourcentage établi entre la Commune et Anura en fonction des superficies (1/3 à la charge de la commune environ et 2/3 à la charge d'Anura).

Avec cette solution nous pourrions régler provisoirement l'aménagement des chemins piétons et mobilité douce sur ce secteur et raccorder aussi les 3 promenades des bâtiments Anura. Voilà la seule réalisation soutenable et envisageable pour l'instant. Merci de votre attention.

M. le Président remercie **M. Pascal Gendre** pour son intervention et souhaite rectifier beaucoup d'inexactitudes :

- S'agissant des eaux usées, le crédit voté concernait la mise en séparatif de la route de la Charrière. Le quartier du Clédard est raccordé dans une chambre sur la place de la Gare, chambre construite par la commune et financé par la taxe sur les eaux usées. Le secteur a été mis en séparatif par la pose de collecteurs communaux.

- Une conduite d'eau potable communale, sans servitude, qui se trouvait sur le terrain privé du Clédard, a été déplacée. Ce déplacement de conduite intervient également dans le cadre d'autres chantiers. La Commune a également profité de reboucler le réseau d'eau car il y avait un point faible à cet endroit.

- Le raccordement des promenades au réseau communal est fait par La Charrière. La place de la Gare est accessible par les ascenseurs ou par les escaliers extérieurs. D'autre part, la LAT exige également que, lors de la mise en zone d'un terrain, la Commune évacue les eaux, alimente en eau potable, aménage les routes, ...

M. le Président pense qu'il faut replacer les choses dans leur vrai contexte.

La question de la participation d'Anura à ce projet a été pensée. Toutefois, il faut rappeler qu'aujourd'hui, Anura a versé CHF 1'400'000.00 à la Caisse communale, hors les taxes, pour les aménagements liés au quartier et par conséquent elle n'entre pas en considération sur une nouvelle participation, des discussions ont déjà eu lieu.

- **M. Willy Boder** constate qu'un crédit de CHF 700'000.00 est demandé pour un parc qui est provisoire puisqu'il est prévu de construire les bâtiments communaux sur ce terrain. **M. le Président** explique à nouveau qu'une partie du parc sera provisoire mais que le reste sera définitif. Le coût principal du projet est le déplacement des terres et l'aménagement des voies de mobilité de manière agréable. **M. Willy Boder** ne souhaitait pas critiquer la notion de parc mais, au contraire, se demande si dans 5-10-15 voire 20 ans, on désirera encore détruire ce parc. Ce parc ne devrait-il pas être pérennisé ? **M. le Président** précise que l'implantation du projet ne détruira pas le parc, comme cela sera présenté dans les Divers.

- **Mme Carmela Grignoli Uldry** constate qu'il est difficile de se prononcer ce soir sans connaître le projet qui sera implanté sur la partie communale. **M. le Président** apporte à cet effet encore quelques compléments d'informations.

- **M. Daniel Jaquier** constate que la Commune doit payer CHF 180'000.00 pour l'évacuation des terres. Pour quelle raison n'est-ce pas l'installation de chantier d'Anura qui doit évacuer les terres ? **M. le Président** précise qu'Anura a évacué les terres du chantier à ses frais. Il rappelle qu'il existe un dénivelé de 15 m entre la place de la Gare et la place de l'Eglise.

- A la question de **M. Joseph Emmenegger** concernant les sorties des immeubles des Vanils, **M. le Président** confirme que les aménagements nécessaires sont prévus.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet investissement.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à la majorité (72 oui / 13 non / 19 abstentions), l'investissement de CHF 700'000.00 TTC prévu pour l'aménagement du Parc du Clédard et de ses Promenades Verdandi-Vanils. Le financement de cet investissement est prévu par un emprunt.

4.7 Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements

Avant le vote final sur le budget 2020, M. le Président passe la parole à M. Jean-Pierre Corpataux pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises de septembre à décembre 2019 avec des représentants du Conseil communal et de l'Administration communale pour examiner la planification financière, les budgets de fonctionnement et d'investissements élaborés par le Conseil communal.

Budget de fonctionnement

Le total des revenus s'élève à frs 11'437'068 et celui des charges à frs. 10'926'758. Les imputations internes sont neutralisées pour un montant de frs 1'071'125.

Le budget de fonctionnement 2020 présente un excédent de produits de frs 510'310. Ce bénéfice est réalisé avec un coefficient d'impôt communal fixé à 0,81 tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

Ce résultat positif 2020 est essentiellement dû aux prévisions sur les rentrées fiscales des impôts irréguliers sur les mutations et les gains immobiliers.

La Commission financière rappelle le caractère unique de ces impôts extraordinaires. Fort de ce fait, ceci ne devrait pas laisser croire au législateur que la situation financière de notre Commune est très confortable, compte tenu des futurs investissements qui sont programmés par le Conseil communal.

Lors des rencontres avec le Conseil communal, la Commission financière a abordé plusieurs points concernant l'établissement de ce budget 2020 et sur la situation financière de notre Commune, notamment :

- *Le futur passage au MCH2 pour les communes dès l'année 2021, son accompagnement en 2020 par le Service des Communes et par notre fiduciaire ainsi que les enjeux pour Neyruz.*
- *Le plan financier et la priorisation des investissements.*
- *L'équilibre financier et budgétaire.*
- *Les rentrées fiscales : La Commission a pris connaissance des explications sur les prévisions calculées tant pour les impôts ordinaires que pour les impôts irréguliers. Les calculs tiennent compte de la situation propre à notre Commune, de son développement et de la pause fiscale proposée.*

- *Les centres d'autofinancement : En l'état actuel, ces centres d'autofinancement ne sont toujours pas équilibrés au budget. La Commission a pris acte que la réglementation communale est toujours en cours de révision et qu'en temps voulu, le niveau des taxes sera coordonné avec la fixation du coefficient fiscal communal.*
- *Les charges liées et les subventions : La Commission réitère sa recommandation d'apporter une attention particulière aux associations génératrices de charges liées et de subventions conséquentes.*
- *Les charges « maîtrisables » par la Commune (biens, services et marchandises, notamment les postes d'honoraires et d'entretiens divers) : Ces charges ont une tendance à la hausse. Si elles sont actuellement justifiées compte tenu du développement de notre village, le Conseil communal devra veiller à les contenir, voire à les diminuer pour les futurs budgets. En dehors des projets déjà en cours, toutes nouvelles charges budgétaires ne devraient revêtir qu'un caractère exceptionnel.*
- *Pour les autres positions budgétaires d'exploitation, la Commission financière réitère ses observations générales déjà faites lors des budgets précédents.*

En conclusion, la Commission financière donne un préavis positif sur le budget de fonctionnement 2020 et recommande à l'Assemblée communale d'approuver le budget proposé.

Budget d'investissements

Pour l'année 2020, le Conseil communal présente à nouveau un ambitieux programme d'investissements. Il s'inscrit dans la continuité de plusieurs projets en cours.

Plusieurs dépenses prévues sont le report d'investissements déjà votés et non encore réalisés. Pour le reste, la Commission financière rappelle qu'il s'agit en l'état d'un budget d'intentions, chaque investissement devant faire l'objet d'un vote séparé devant l'Assemblée pour une approbation par le législatif communal.

Pour cet exercice budgétaire, plusieurs projets doivent encore être finalisés par le Conseil communal avant d'être soumis à l'approbation du législatif.

La Commission financière donne un préavis positif sur ce budget d'intentions d'investissements 2020 qui se solde par un excédent de dépenses de frs 9'154'050 et recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur ces objets.

- **M. Willy Boder** souhaite obtenir plusieurs compléments d'information sur le budget :
 - Un nouveau poste a été créé « RC pour les conseillers communaux » alors qu'il existe déjà une RC pour le personnel communal. Quel est le but de ce poste ? **M. le Président** rappelle

que les Conseillers communaux ne sont pas salariés de la Commune et ne sont donc pas couverts par la RC actuelle.

- Il constate qu'il n'y a pas de rémunération pour les heures supplémentaires pour le personnel administratif. Il ne trouve pas normal que pour une commune de 2'600 habitants, deux jours par semaine, l'administration soit fermée et inatteignable. **M. le Président** informe que, par rapport à d'autres communes, l'administration de Neyruz se situe dans la moyenne voire dans le plus d'heures d'ouvertures de la région, à population égale. De plus, de nouveaux horaires de l'administration communale sont prévus dès le 1^{er} avril 2020. Il rappelle également qu'il est possible d'adresser un courriel ou d'appeler pour demander un rendez-vous à votre convenance, chose qui n'est pas ou très peu utilisée.

- Il relève que le poste informatique passe à CHF 70'000.00. **M. le Président** précise qu'il s'agit notamment de la mise en place du système de suivi des heures. **M. Willy Boder** demande si des études ont été effectuées sur l'efficacité du timbrage, car il vient de lire une étude du SECO disant que les gens travaillent moins quand ils timbrent que lorsqu'ils ne timbrent pas. **M. le Président** rappelle qu'il ne s'agit pas d'un timbrage mais d'un suivi des heures et des activités / projets, permettant une imputation des heures beaucoup plus précise.

- Pour l'enseignement, **M. Willy Boder** constate qu'il y a une subvention cantonale de CHF 19'000.00 pour le matériel scolaire et les camps scolaires, et que les dépenses sont de l'ordre de CHF 16'800.00. Il ne comprend pas pourquoi les enfants sont envoyés pour faire du démarchage et pourquoi les parents doivent contribuer aux frais scolaires, frais qui doivent être pris en charge par la communauté. Il pense notamment à la vente de jus de pomme et aux timbres Pro Juventute. **Mme Katuscia Sansonnens** précise que, depuis l'arrêt du Tribunal fédéral rendu en 2017, la DICS doit prendre à sa charge toutes les fournitures scolaires. Pour le moment, les besoins n'ont pas été évalués, raison pour laquelle un montant de CHF 75.00 est versé à la Commune par enfant. Ce montant ne concerne pas les activités comme les camps, les théâtres et autres activités. La question de **M. Willy Boder** porte sur la vente du jus de pomme notamment.

M. le Président propose de ne pas rentrer dans les détails et de régler certains points directement en bilatéral, vu l'heure tardive et le nombre de points encore à traiter. **M. Willy Boder** rappelle à ce propos qu'il a été admis par le Conseil communal de prévoir une Assemblée communale supplémentaire lorsqu'il y a de nombreux points à traiter. Ce n'est pas normal de mettre autant d'objets à l'ordre du jour d'une Assemblée communale. Il ne faut pas ensuite dire que l'on n'a plus le temps d'échanger sur certains points. **M. le Président** précise qu'il ne dit pas que nous n'avons plus le temps mais constate que l'on rentre là dans des points de détail. Une discussion bilatérale permet plus facilement d'obtenir les explications souhaitées.

➤ **M. Gianfranco Quaranta** s'interroge sur le fait que le budget de l'enseignement baisse alors que de nouvelles salles sont ouvertes. **Mme Katuscia Sansonnens** précise que les baisses portent sur les charges liées, car elles sont calculées sur la population légale. **M. le Président** relève qu'il n'y a pas de corrélation directe entre le nombre d'élèves et le coût, puisque c'est un pot commun alimenté en fonction de la population.

➤ **M. Willy Boder** constate que CHF 110'000.00 sont prévus pour l'entretien du bâtiment de l'Aigle Noir. Il souhaite que la rampe d'accès, qui n'est pas aux normes, soit améliorée. **M. Héribert Dousse** précise que cela est prévu.

➤ A la question de **M. Willy Boder** qui constate que des jetons de présence sont prévus pour le projet Madeney-Nornes alors que celui-ci n'a pas débuté, **M. le Président** répond qu'un certain nombre d'heures de travail a déjà été fait pour arriver au projet présenté ce soir.

➤ Concernant Neyergie, **M. Willy Boder** demande un point de la situation au niveau de l'état financier. **M. le Président** précise que cela sera fait dans les Divers.

➤ A la demande de **M. Willy Boder, M. le Président** apporte encore des précisions concernant les investissements pour Neyergerie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur le budget 2020. S'agissant du budget d'investissements, il est rappelé qu'il s'agit d'un budget d'intentions, chaque point devant faire ou ayant déjà fait l'objet d'un vote séparé.

Budget de fonctionnement (excédent de recettes de CHF 510'310.00)

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2020 est accepté à la majorité (97 oui / 0 non / 7 abstentions).

Budget des investissements (excédent de dépenses de CHF 9'154'050.00)

Au vote à main levée, le budget des investissements 2020 est accepté à la majorité (91 oui / 1 non / 12 abstentions).

M. le Président tient à remercier M. Jean-Noël Gendre, Vice-Syndic et responsable des finances, pour son travail, ainsi que Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Caissière communale, et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget 2020. Il remercie aussi ses collègues du Conseil communal ainsi que l'Assemblée communale pour avoir accepté ces budgets de fonctionnement et investissements.

Point 5 Règlement sur le droit de cité communal – nouveau règlement

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 116.

M. le Président passe la parole à Mme Katuscia Sansonnens, Conseillère communale, pour les explications sur cet objet.

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, de la nouvelle Loi fédérale sur la nationalité suisse (LN) et de son Ordonnance (OLN) a conduit le canton de Fribourg à modifier les conditions d'octroi de la naturalisation suisse. Les principales modifications sont les suivantes :

- être en possession d'un permis C ;
- avoir séjourné 10 ans en Suisse ;
- parler et écrire en français ou en allemand (certificats A2 écrit / B1 oral) ;
- naturalisation facilitée pour les étrangers de 3^e génération.

Suite à cette nouvelle loi, la commune de Neyruz doit par conséquent adapter son règlement sur le droit de cité communal adopté en Assemblée communale le 1^{er} décembre 2009. Des adaptations ont également été apportées quant aux émoluments administratifs.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'adopter ce nouveau règlement communal.

M. le Président remercie Mme Katuscia Sansonnens pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ **M. Willy Boder** relève que le règlement soumis au vote n'était pas disponible sur internet. **M. le Président** confirme qu'une panne informatique a temporairement rendu les documents pour l'Assemblée communale de ce soir inaccessibles. Cela a toutefois été corrigé rapidement et, à sa demande, M. Willy Boder a reçu les documents par courriel.

➤ **M. Willy Boder** constate que les émoluments augmentent de 76%. **Mme Katuscia Sansonnens** relève que des adaptations ont été faites et donne quelques exemples.

Quatre calculs ont été faits. Le seul émolument qui augmente est celui pour un dossier ordinaire d'une personne de 1^{ère} génération. Le coût sera de CHF 530.00 au lieu de CHF 500.00 actuellement. Des frais pour analyses juridiques, enquêtes, auditions, ou autres pourront être rajoutés. Les émoluments pour un dossier simple diminuent dans le cas de dossiers de 1^{ère} génération (de CHF 350.00 à CHF 220.00). Pour un dossier simple de 2^{ème} génération, les coûts moyens baissent également. Il est encore relevé que les tarifs proposés sont ceux suggérés par le règlement-type cantonal et ont été adaptés par la commune.

M. Willy Boder signale que l'analyse juridique passe à CHF 150.-, soit une augmentation de 25%. Mme Katuscia Sansonnens propose à M. Willy Boder de convenir d'un rendez-vous afin de discuter de cela en détail.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité (102 oui / 0 non / 2 absentions) le nouveau règlement sur le droit de cité communal.

Point 6 Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions – nouveau règlement

Différentes explications sur cet objet ont été données dans l'Ecureuil 116.

M. le Président passe la parole à Mme Catherine Guillaume Girard, Conseillère communale en charge du dicastère des constructions, pour les explications sur cet objet.

L'actuel règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions du 21 décembre 2007 devant subir une modification en raison de l'introduction de FRIAC (Fribourg Autorisation de Construire) le 3 juin 2019, le Conseil communal en a profité pour le réviser dans sa totalité.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Suppression des contributions de remplacement des places de parc et de jeux ;
- Aide à la saisie électronique des demandes de permis de construire ;
- Calcul de l'émolument

Actuellement, le calcul de l'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. Ce mode de faire ne va pas changer, mais les tarifs sont adaptés.

Taxe fixe :

- Au lieu d'une taxe fixe de CHF 100.00 pour toutes les demandes, nous vous proposons d'adapter les tarifs en tenant compte des particularités de chaque procédure (PAD CHF 400.00, procédure simplifiée CHF 100.00, procédure ordinaire CHF 150.00).

Taxe proportionnelle :

- Le règlement actuel prévoit que le montant de cette taxe se situe dans une fourchette allant de CHF 100.00 à CHF 50'000.00 mais, en pratique, l'émolument perçu correspond au 50% des émoluments demandés par les services de l'Etat et par la Préfecture. Avec le nouveau règlement, il est proposé un tarif horaire de CHF 150.-.


Saisie électronique des demandes de permis de construire :

- Cette aide n'existait pas jusqu'à présent. Il est désormais proposé de fixer l'émolument en fonction du temps effectivement consacré à la saisie, selon un tarif horaire de CHF 150.00, tarif appliqué alors à l'ensemble des prestations de la commune liées aux constructions.

Contributions de remplacement des places de parc et des places de jeux :


- Il est proposé de supprimer ces contributions car, sur le territoire communal, de telles constructions sont possibles et nécessaires.

Afin d'expliquer le tarif horaire de CHF 150.-, Mme Catherine Guillaume Girard présente des exemples de calcul pour une villa et un lotissement.



Ordre du jour, point 6

Exemples de calculation	
Construction d'une villa – procédure ordinaire	
Actuellement	Estimation avec nouveau règlement
CHF 2'150.-	CHF 1'950.-
Construction d'un lotissement	
Actuellement	Estimation avec nouveau règlement
CHF 6'100.-	CHF 6'000.-

12/01/2020


Le Conseil communal demande par conséquent à l'Assemblée communale d'adopter ce nouveau règlement communal.

M. le Président remercie Mme Catherine Guillaume Girard pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

➤ **M. Willy Boder** constate que le tarif horaire passe de CHF 70.00 à CHF 150.00. **Mme Catherine Guillaume Girard** précise qu'actuellement, les émoluments sont fixés à 50% des émoluments cantonaux. Le tarif horaire de CHF 70.00 concerne la facturation d'un spécialiste à qui il peut être fait appel. Elle relève également que le contrôle des dossiers est effectué par le

personnel du service technique communal. Des plafonds sont également prévus pour chaque étape. Si un dossier est remis correctement, avec toutes les pièces, et que seule la conformité du dossier doit être analysée, cela ne coûtera en tous les cas pas plus cher qu'actuellement.

➤ **M. Willy Boder** défie les propriétaires de villas actuelles de respecter les conditions pour les places de parc (2,50 m x 6 m). En cas de transformations, il n'est plus possible de respecter le règlement. **Mme Catherine Guillaume Girard** précise qu'il est uniquement prévu de supprimer la taxe pour les contributions de remplacement. La question des dérogations n'est pas à l'ordre du jour dans ce règlement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité (98 oui / 1 non / 5 abstentions) le nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Points 7-8 Elections de membres à la Commission financière et à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021

En préambule aux points 7 et 8, M. le Président informe que le règlement d'exécution de la loi sur les communes précise, à son article 9, que si le nombre de candidats est supérieur au nombre de sièges à pourvoir, l'élection doit avoir lieu au bulletin secret. Compétence est donnée à l'Assemblée de procéder au vote à main levée, le candidat qui a le plus de voix étant élu.

M. le Président soumet la question suivante à l'Assemblée communale :

« Acceptez-vous que les sièges à pourvoir à la Commission financière et à la Commission d'aménagement le soient à main levée et que les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix soient élus ? »

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité que l'élection des sièges à pourvoir à la Commission financière et à la Commission d'aménagement se déroulent à main levée.

Point 7 Election d'un membre à la Commission financière pour la période 2016-2021

M. le Président signale que, suite à la démission de M. Patrick Leimgruber de la Commission financière, l'Assemblée communale doit donc élire un nouveau membre à cette Commission fonctionnant jusqu'à la fin de cette période législative 2016-2021.

Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé au groupe politique de l'ecAS de trouver un remplaçant au membre sortant.

Ceci étant dit, M. le Président s'adresse l'Assemblée et demande si un membre de celle-ci souhaite se porter candidat.

Proposition de l'« ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » :

M. Philippe Dobler présente la candidature de M. Stéphan Droux. 46 ans, marié, père de deux enfants et domicilié à Neyruz depuis 2013. Il a siégé à la Commission PAL, est titulaire d'un master en économie d'entreprise et travaille désormais en tant que responsable de la gérance immobilière auprès de CFF Immobilier.

M. Olivier Pillonel, secrétaire-caissier, se présente comme candidat de manière indépendante. Âgé de 54 ans, marié, père de quatre enfants, il habite à Neyruz depuis 23 ans et est actif dans de nombreuses sociétés locales. Professionnellement, il est secrétaire-caissier de Matran depuis 30 ans et possède le diplôme intercantonal de cadre en administration communale.

Aucune autre personne ne se présente comme candidate.

M. le Président procède par conséquent au vote.

Au vote à main levée, M. Stéphan Droux obtient 53 voix et M. Olivier Pillonel 37 voix.

M. le Président proclame M. Stéphan Droux élu à la Commission financière pour la période 2016-2021.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite M. Stéphan Droux pour son élection à cette Commission et remercie M. Olivier Pillonel pour sa candidature.

M. le Président rappelle que cette Commission est composée des membres suivants : MM. Jean-Pierre Corpataux, Jean-Jacques Friboulet, Stéphane Brodard, Laurent Torche et le nouvel élu M. Stéphan Droux.

Point 8 Election de deux membres à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021

M. le Président signale que, suite à la démission de MM. Stéphan Droux et de Pedro Lopez Fernandez de la Commission d'aménagement, membres issus de l'Assemblée communale, celle-ci doit élire deux nouveaux membres à cette Commission fonctionnant jusqu'à la fin de cette période législative 2016-2021.

Afin de conserver une représentation proportionnelle au sein de cette Commission, le Conseil communal a demandé aux deux groupes politiques de trouver chacun un remplaçant à son membre sortant.

Ceci étant dit, M. le Président s'adresse l'Assemblée et demande si un membre de celle-ci souhaite se porter candidat.

Proposition du Parti « Socialiste et Ouverture » :

M. Willy Boder se présente. Il habite Neyruz depuis environ 30 ans, a exercé la profession de journaliste durant très longtemps et est désormais à la retraite. Il est intéressé à faire partie d'une commission pour y travailler dans le bien de la commune. Au niveau des compétences, M. Boder a une licence en sciences politiques, a fait du journalisme politique et économique et a suivi de nombreux débats sur l'aménagement du territoire, notamment par rapport aux lois fédérales, et connaît un peu les procédures juridiques en matière d'aménagement.

Proposition de l' « ecAS : Entente communale, Amis et Sympathisants » :

M. Dominique Yerly présente la candidature de M. Fabien Mettraux. Il possède un CFC de mécanicien sur machines agricoles et d'un CFC d'agriculteur, profession qu'il exerce actuellement. Il est actif au niveau associatif en tant que vice-président de la société de laiterie de Neyruz, membre des jeunes éleveurs fribourgeois et du syndicat d'élevage de la Sarine. Il est également engagé au niveau extra-professionnel en qualité de membre du CSPi MAN et de diverses sociétés. M. Mettraux est motivé à rejoindre la commission PAL car c'est un sujet qui l'intéresse depuis de nombreuses années et il est d'avis que la présence d'un représentant de l'agriculture au sein de cette commission est importante pour un développement harmonieux du village de Neyruz.

Aucune autre personne se porte candidate.

Constatant que seuls deux candidats uniquement se présentent pour les deux sièges à repourvoir, M. le Président proclame M. Willy Boder et M. Fabien Mettraux élus à la Commission d'aménagement pour la période 2016-2021.

Au nom du Conseil communal et de l'Assemblée communale, M. le Président félicite MM. Willy Boder et Fabien Mettraux pour leur élection à cette Commission.

M. le Président rappelle que les membres représentant le Conseil communal dans cette Commission d'aménagement sont Mme Catherine Guillaume Girard et MM. Jean-Noël Gendre, Héribert Dousse et Martial Wicht. La présidence est assumée par M. Martial Wicht.

Tenant compte de ce qui précède, la Commission d'aménagement se compose des membres suivants :

- M. Martial Wicht
- Mme Catherine Guillaume Girard
- M. Jean-Noël Gendre
- M. Héribert Dousse
- Mme Isabelle Monnard
- M. François Hey
- M. Aloïs Scherrer
- M. Willy Boder
- M. Fabien Mettraux

Point 9 Divers

- **Décompte de la rampe d'accès aux parkings du site du Clédard**

M. le Président présente le décompte financier de cette rampe, qui avait fait l'objet d'un crédit accepté par l'Assemblée il y a plus d'une année.

Cette rampe a une longueur de 190 mètres linéaires soit la longueur de deux terrains de football, avec une largeur de 6 à 8m, et une hauteur vide de 2,70m.

La Commune n'ayant pas la compétence pour participer à l'analyse des coûts et à leurs répartitions, un mandat a été confié à un expert, la société GBL Management à La Tour-de-Peilz, cabinet régulièrement mandaté par les autorités vaudoises pour effectuer des décomptes ou des assainissements de projets. Du côté de la société Anura, c'est le bureau d'architecte 2BO à Villars-sur-Glâne qui a présenté les documents.

La base de travail a été les offres et les protocoles d'accord. A signaler qu'un protocole d'accord a été signé avec Anura en 2010, puis 4 avenants, le dernier datant de l'année dernière. La Commune a eu accès à toutes les facturations, GBL a eu accès à tous les documents nécessaires. A ce jour il ne lui a manqué aucun document, la transparence a été totale.

M. le Président présente à l'écran le coût de la rampe du parking :

Ordre du jour, point 9.1

➤ **Coûts de la rampe du parking du Clédard**

CFC	Travaux	Coûts
1	Travaux préparatoires, Energie, géologue, ...	7'115
2	Bâtiment Echafaudage, terrassement, maçonnerie, ferblanterie/étanchéité, conduites sprinkler, installations électriques, crépis, ...	1'195'118
27	Aménagement intérieur 1 Serrurerie, portes, ...	44'149
28	Aménagement intérieur 2 Chape, carrelage, Peinture, assèchement, nettoyage, benne de chantier, honoraires architectes et ingénieurs, ...	279'473
4	Aménagement extérieur Taxes pour évacuation, électricité, eau, surveillance de chantier, contrôle CFF, ...	224'466
5	Frais secondaires Autorisations, taxes, maquette, prestations administratives, surveillance, sécurité CFF, frais énergie, ...	85'123
	Total HT	1'835'444

Montants validés par GBL.

11/12/2019

Cité de l'énergie Neyruz pour un avenir durable 133

Le coût de la rampe est de CHF 1'835'444.00 HT, alors que les premières estimations prévoient un montant d'environ CHF 2'000'000.00. Ces montants sont validés par le bureau GBL.

Ordre du jour, point 9.1

➤ **Coûts - communs ANURA – Commune, locaux qui abritent des infrastructures communes (Sprinkler, transformateurs, extérieurs, etc..)**

CFC	Travaux	Coûts
1	Travaux préparatoires, Energie, géologue, ingénieurs, ..	4'303
2	Bâtiment, échafaudage, terrassement, maçonnerie, ferblanterie/étanchéité, conduites sprinkler, installations électriques, crépis, ..	117'629
27	Aménagement intérieur 1 Serrurerie, portes, ...	19'453
28	Aménagement intérieur 2 Peinture, nettoyage, benne de chantier, honoraires architectes et ingénieurs	70'416
4	Aménagement extérieur, ... (supprimé par GBL)	0
5	Frais secondaires Autorisations, frais administratifs, assurances, énergie, .. (supprimé par GBL)	0
	Total	211'801

Tous les montants pas encore formellement validés

11/12/2019

Cité de l'énergie Neyruz pour un avenir durable 133

Les points 4 et 5 ne sont pas validés par GBL, raison pour laquelle ils sont indiqués à 0.

Ordre du jour, point 9.1

➤ Coûts – travaux de fouilles et précontrainte pour les portes des parkings côté commune

CFC	Travaux	Coûts HT
211.3	Travaux de fouilles pour l'eau potable et le CAD	68'920
	Imputé sur les crédits/ comptes des projets respectifs	
211.5	Sommiers précontraints pour l'accès aux garages côté commune	27'343
	Crédit spécifique voté lors de l'Assemblée du 12.12.2018	

11/12/2019 Cité de Ténorje Neyruz pour un avenir durable 123

S'agissant du CFC 211.5, il s'agit de relever que le coût s'élève à CHF 27'343.00 alors que l'Assemblée communale avait voté en décembre 2018 un crédit de CHF 50'000.00.

Ordre du jour, point 9.1

➤ Répartition des coûts

CFC/ Pos	Travaux	Coûts HT	A charge de la commune	Répartition	Remarques
1->4	Infrastructures communes	211'801	31,6%	66'929	Ratio des surfaces 13/19 vs. 6/19
211.3&5	Précontrainte	27'343	100%	27'343	
211.5	Coût de construction de la rampe	1'835'444	31,4%	576'329	Pourcentage théorique 175/85
	TVA			51'636	
	Montant total			722'238	
	<i>Crédit voté par l'Assemblée du 12.12.2018 Rampe</i>			<i>800'000</i>	
	<i>Crédit voté par l'Assemblée du 12.12.2018 Précontrainte</i>			<i>50'000</i>	
	Participation de ANURA aux infrastructures communales	520'000		(520'000)	13'000m2 X CHF40M2
	Décassement de la caisse communale			202'238	

11/12/2019 Cité de Ténorje Neyruz pour un avenir durable 123

La répartition pour les infrastructures communes s'effectue selon la règle de 6/19^{ème} (31.6%) à charge de la Commune et 13/19^{ème} à charge d'Anura. Concernant le coût de construction de la rampe, la répartition prévue s'effectue en fonction du nombre de places de parc côté résidentiel et côté commune.

Le montant total de cette rampe s'élève à CHF 722'238.00, alors que les crédits votés en décembre 2018 pour la rampe et la précontrainte sont au total de CHF 850'000.00.

Une négociation a également eu lieu avec Anura pour sa participation aux infrastructures communales, soit 13'000 m² à CHF 40.00/m², à savoir CHF 520'000.00, montant qui va venir en déduction du coût de la rampe de CHF 722'238.00. In fine, la Commune va décaisser CHF 202'238.00 pour accéder à une rampe qui vaut environ CHF 1'000'000.00.

➤ Madeney-Nornes

M. le Président présente le projet Neyruz 2025 – Madeney-Nornes. Il rappelle la présentation du premier projet, qui était difficilement finançable pour la partie communale et avec des exigences importantes de la part de l'éventuel investisseur. Ce projet a été retravaillé et il en ressort un projet beaucoup plus , dégagé et ouvert sur le sud, tel quel présenté à l'écran.



Un programme avait été établi en 2015 après diverses rencontres avec l'Association du P'tit Bonheur (la Crèche et l'Accueil extrascolaire) ainsi que les diverses sociétés intéressées par le projet. Ce programme a été repris pour l'intégrer dans cette nouvelle structure.

L'idée de départ de ce projet était axée sur la vision « vivre avec services » et se voulait en faveur de l'intergénérationnel. Ces objectifs ont été maintenus.

Il s'agit de la version 2 de la pré-étude. Comme il l'a été dit durant cette séance, cela n'est pas financable selon un modèle où la Commune investirait sur l'ensemble et ensuite louerait des surfaces. La Commune est propriétaire du sol mais n'utiliserait qu'une partie du site pour ses propres besoins. Il s'agit donc de trouver une solution afin que la Commune puisse exploiter les investissements déjà consentis et finance uniquement ce qui sert ses besoins tout en participant au prorata à l'exploitation des infrastructures. C'est à ce niveau que le défi se présente maintenant. Il s'agit de trouver une configuration qui puisse motiver des investisseurs à participer à la réalisation du projet. Des contacts sont en cours, notamment avec des investisseurs institutionnels.

➤ Arrêt du Tribunal cantonal – PAL

M. le Président informe des conséquences de l'arrêt du Tribunal cantonal sur le PAL.

En 2013, le peuple suisse approuve la modification de la loi sur l'aménagement du territoire. Un but était de réduire le surdimensionnement des zones à bâtir et de densifier les zones construites et surtout celles à proximité des transports publics. L'autre but était d'éliminer la thésaurisation des terrains à bâtir en conservant des réserves pour 15 ans au maximum. Le canton de Fribourg avait introduit un moratoire lors de l'adoption de la LAT jusqu'à l'adoption du plan directeur cantonal. Globalement, ce moratoire spécifiait qu'il fallait compenser les surfaces à affecter aux zones à bâtir, mais que les règles applicables avant l'entrée en vigueur de la LAT pouvaient toujours être utilisées pour autant que le dossier de révision du PAL soit être mis à l'enquête avant l'entrée en vigueur du nouveau plan directeur cantonal. De fait, le canton avait gelé les surfaces des zones à bâtir par le jeu des compensations. Toutefois, il était impossible de changer l'affectation de terrains classés SDA. L'arrêt du TC remet en cause le régime transitoire du moratoire, en admettant que la LAT s'applique depuis 2013, donc avant l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal. Ceci a pour conséquence que 57 communes, ayant déposé leur PAL après la révision de 2013 et avant l'application du plan directeur cantonal, sont non conformes. Dans les calculs des surfaces de réserve sont comptabilisées les surfaces de 350m² et plus non construites à l'intérieur d'une parcelle. La Commune doit désormais recenser toutes ces surfaces afin de déterminer ses réserves conformément à la nouvelle réglementation. Il s'agit-là d'un grand changement qui aura un effet significatif sur le développement du village pour les 15 à 30

prochaines années en terme d'aménagement du territoire. M. le Président rappelle que Le Clédard dispose d'un indice de 1, et c'est le minimum que le plan directeur admet. Ainsi tous les nouveaux lotissements auront un indice plus élevé que 1.

➤ **Divers moyens de communication**

M. le Président rappelle les différents canaux de communication de la Commune : site internet, Facebook, Twitter.

➤ **Neyergie**

M. le Président rappelle la possibilité de financer la centrale photovoltaïque. Neyergie se porte bien et a investi massivement cette année. La Confédération a versé les subventions promises. Des négociations sont actuellement en cours avec un investisseur pour installer une batterie sur le site. La production de renouvelable a été faible cette année car elle venait d'être mise en service, par contre en 2020 elle sera pleinement opérationnelle. Le Clédard est raccordé et chauffé par le réseau de chauffage à distance de Neyergie.

➤ **Dates à agender**

M. le Président invite l'Assemblée à prendre note des dates suivantes :

- Assemblée communale des comptes le mercredi 13 mai 2020 à 20h15 à l'Aigle Noir ;
- Vente de sapins de Noël le vendredi 13 décembre 2019 de 15h à 19h devant le local de la voirie (les produits iront aux enfants de notre école afin de contribuer au financement des futurs camps scolaires).

➤ **Tables ouvertes**

M. le Président rappelle la tenue des Tables ouvertes tous les 3^{ème} mardis du mois. C'est l'occasion de rencontrer les Conseillers communaux, d'entendre des informations réelles et non les nouvelles de « radios couloir ». Il invite chacune et chacun à participer.

➤ **Fermeture de l'administration communale**

L'administration communale sera fermée pendant la période des fêtes, du 20 décembre 2019 à 16h jusqu'au 3 janvier 2020, reprise le lundi 6 janvier 2020.

➤ **Remise de la fresque Jean Tinguely**

M. le Président réitère ces remerciements, au nom du Conseil et des organisateurs, à toutes les personnes qui ont fait que la journée de la réception de la fresque fut belle. Un merci particulier à la Chanson du Moulin qui n'a, malheureusement, pas été mentionnée dans l'Ecureuil. Un erratum sera fait dans la prochaine édition de L'Ecureuil.

➤ **M. Sébastien Uldry** prend la parole au nom de plusieurs habitants de Neyruz. Après plusieurs discussions, le constat a été fait que cela se complexifie, on l'a bien vu ce soir, on va vers des années difficiles avec beaucoup d'interrogations. Les interrogations génèrent des questions et c'est très légitime. Il faut pouvoir en discuter et en débattre. Les dossiers sont de plus en plus complexes également. Beaucoup pensent que la limite du système démocratique a été atteinte avec l'assemblée communale. Certains sujets prennent du temps, il faut pouvoir en parler et en débattre. La création d'un Conseil général est dès lors proposée. Cela permettrait aux membres de ce législatif de mieux étudier les dossiers. Il rappelle que l'introduction d'un Conseil général est possible pour une commune dès 600 habitants. Des feuilles sont à disposition des citoyens pour signer cette demande dès la fin de la présente séance.

➤ **M. Jean-Pierre Häni** a une question relative à un chantier qui vient de s'ouvrir à la route du Marchet 22/24. Pour l'accès au chantier, Vilarel a obtenu une autorisation provisoire pour y accéder depuis la route du Marchet. La société Vilarel dit aux riverains que ces deux immeubles auront un accès par l'impasse du Tronchet, garantie qui aurait été donnée par la Commune. **M. le Président** informe que la Commune n'a pris aucun engagement dans ce sens. La sortie actuelle est privée. L'usage de la route du Tronchet et le raccordement des parcelles non construites restent une problématique à résoudre. Il se peut que Vilarel fasse référence aux servitudes dont ils bénéficient.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal qui, sans relâche et avec beaucoup de disponibilité, s'occupent des tâches communales qui leur incombent. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, les membres des commissions communales, les bénévoles, le personnel communal de la voirie, de l'édilité, de la conciergerie, de la déchetterie, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée et de bonnes fêtes de fin d'année. Il clôt l'Assemblée communale à 0h15.

Le Président :

La Secrétaire :

Martial Wicht

Ariane Menoud